



Règles de fonctionnement & Organisation du Prix AFOP

- **Formulaire de candidature à adresser par *email* au président et au vice-président de l'AFOP**
- **Montant du prix: 10.000 €**
- **Jury** : deux à cinq membres du bureau voteront pour choisir le lauréat du prix en fonction de l'avis d'experts désignés par le bureau de l'AFOP. Les directeurs de projets en lice pour le prix AFOP ne pourront faire partie du jury. Chaque expert remplira par écrit une grille spécifique dédiée à l'évaluation des projets
- **Travaux concernés**: Sont récompensés des projets de recherche en ORL pédiatrique, prioritairement ceux effectués dans le cadre d'un Master II. Le travail ne doit pas encore avoir débuté au moment de l'attribution du prix. Le candidat doit s'engager à ce que la somme qu'il percevra soit exclusivement utilisée pour compensation de perte salariale et non pour couvrir les frais de fonctionnement de son laboratoire d'accueil.
- **Les candidats ne peuvent cumuler pour un même projet le Prix AFOP et les sources de financement suivantes:**
 - autre prix ou bourse attribué par la SFORL, le Collège Français d'ORL ou une Association de Spécialité ORL (AFON, ...);
 - Contrat d'Année Recherche

En cas d'obtention de l'une de ces sources de financement, le candidat devra rapidement en informer l'AFOP par courriel et décliner le Prix AFOP.

- **Calendrier**

Ce calendrier tient compte de celui de l'attribution des bourses du Collège Français d'ORL (vote en décembre, remise en janvier) et de celui de la Société Française d'ORL (vote en juin, remise en octobre).

Afin que les lauréats du Prix AFOP puissent avoir le temps de se désister s'ils obtiennent pour leur projet de recherche une bourse du Collège Française d'ORL ou de la SF ORL entre le moment du dépôt de leur dossier de candidature pour le Prix AFOP et celui du vote du jury de l'AFOP, le calendrier choisi est le suivant :

- Date limite de dépôt des dossiers le 1^{er} décembre
- Evaluation des dossiers de candidature par des experts désignés par le bureau de l'AFOP
- Vote du jury avant la réunion du bureau de mars pour attribution du prix
- Remise du prix lors de la journée de printemps de l'AFOP

En l'absence de candidature pour un projet de recherche : le prix Audika pourra être attribué à un ou deux jeunes ORL afin de les soutenir financièrement lors d'un voyage effectué dans un centre à l'étranger destiné à l'apprentissage d'une nouvelle technique chirurgicale ou d'exploration fonctionnelle en ORL pédiatrique. Le prix serait alors de 5000 euros par lauréat.